
Réfugiés / CTAIR

Face à l'arrivée de migrants, dans des conditions le plus souvent difficiles, la Ville de Clermont-Ferrand s'est progressivement emparée de la question de l'accueil dans la dignité des personnes étrangères ; dans la continuité d'une tradition d'accueil et de solidarité du territoire : accueil des Kurdes en 1989, des Kosovars quelques années plus tard et depuis 2015, de familles et de personnes seules, fuyant la guerre en Syrie, en Irak ou en Afghanistan.

Aujourd'hui, elle accueille 40 % des personnes réfugiées du département. Elles sont pour la plupart très jeunes : 35 % ont moins de 25 ans. La Municipalité considère que la question des migrants oblige les grandes villes à se saisir du sujet, car elles sont impactées au quotidien par cet enjeu humanitaire majeur pour les prochaines décennies. C'est la raison pour laquelle, le 24 juin 2019, le Maire de Clermont-Ferrand et la Préfète du Puy-de-Dôme ont signé le Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) avec la Délégation interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des réfugiés (DIAIR) qui pose les axes de l'engagement de la Municipalité. La Ville a reçu à cet effet et une dotation de 600 000 € de la DIAIR pour la mise en oeuvre du CTAIR sur deux ans.

Ce contrat se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des volontés, à savoir la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits, mais également les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations. Pour ce faire, la stratégie globale de mise en oeuvre du CTAIR prend en compte les compétences de l'État en matière de politique d'intégration des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), la Ville s'inscrivant en complément du droit commun pour la mise en oeuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des réfugiés.

Dans le Puy-de-Dôme, 922 bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et protection subsidiaire) étaient présents au 30 avril 2019 dans des structures d'hébergement (74 dans des dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile et 154 dans des dispositifs dédiés aux réfugiés). Sur la ville de Clermont-Ferrand, une majorité des bénéficiaires de la protection internationale sont aujourd'hui dans du logement autonome et ne bénéficient donc plus d'accompagnement spécifique. En 2018, 364 personnes, dont 110 sur la commune de Clermont-Ferrand au moment de la demande, avaient obtenu sur le département du Puy-de-Dôme une protection de l'État français.

Le suivi du Contrat Territorial est assuré par une instance de pilotage réunissant la Ville, les services de l'État, notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), avec laquelle ce contrat dernier a été élaboré, la Direction territoriale de l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII) et de l'Unité Territoriale de la Direction (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). L'ingénierie a été rattachée en interne à la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU), qui a déjà en charge le déploiement des politiques publiques de la Ville en matière de cohésion territoriale, notamment sur les quartiers de la Politique de la ville. Elle est dotée d'un savoir-faire en matière de conduite de projets partenariaux et d'intervention en direction de publics présentant des difficultés de différents ordres.

La mise en route de la plateforme réfugiés.info, créée par la DiAir, destinée à diffuser une information simple et traduite pour les réfugiés et leurs aidants : <http://www.refugies.info/>

Document communiqué à l'adresse électronique : ref@di-air.fr

LA NEWSLETTER DU CTAIR

LE BULLETIN D'INFORMATION DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET
D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Avril - Juin, Numéro 6

